

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

15-6

Mercredi 14 octobre 2015

~~~~~

## Compte-rendu

Le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 14 octobre 2015 à 19 H.

Etaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. C. CHEVALIER, P. GUILLOT, D. JEAN, Adjoints, Mmes et MM. JP. BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, C. LAITHIER, A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE et F. PUPPINI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: F. NERI, L. RENAUD et K. SCHOUMACKER qui ont donné respectivement procuration à S. BOCHET, D. JEAN et D. GARNIER.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; C. LAITHIER est élu secrétaire de séance.

### **1 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF DE LA SAVOIE - Renouvellement pour la période 2015-2018.**

Mme P. COUPEAU, 1ère adjointe explique que le « Contrat Enfance Jeunesse » est arrivé à échéance en décembre 2014. Ce Contrat signé entre les Communes, le Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban Leysse et la CAF définit les actions et précise les engagements réciproques des partenaires en faveur de l'enfance et la jeunesse. Le canton doit renouveler ce contrat pour la période 2015-2018, et le SICSAL n'ayant pas la compétence petite enfance, se sont les Communes qui passent contrat avec la CAF sur ce volet. Pour Curienne, il s'agit du cofinancement des deux services: halte-garderie intercommunale Abracadabra, et Centre de Loisirs intercommunal du plateau de La Leysse. Considérant l'importance du service rendu par la halte-garderie, le centre de loisirs et l'ensemble des actions menées auprès de l'enfance et de la jeunesse, et l'impossibilité pour la Commune d'assurer seule le financement de ces services de proximité, le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour préparer, passer et signer le nouveau « Contrat Enfance Jeunesse – volet enfance » avec la CAF de la Savoie, en cours d'élaboration, dont il rendra compte à l'Assemblée.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **2 - ASSOCIATION ABRACADABRA, GESTIONNAIRE DE LA HALTE-GARDERIE - Subvention d'exploitation 2ème semestre 2015.**

Mme COUPEAU explique que le renouvellement du CEJ est à l'étude pour la période 2015-2018 et que le financement CAF n'est pas acté précisément pour l'instant; afin de ne pas mettre en difficulté la halte-garderie parentale, elle propose, malgré tout, l'octroi, à l'association Abracadabra, gestionnaire de la structure, d'une subvention d'exploitation pour le 2ème semestre 2015, soit 16500 €, qui sera fractionnée en 2 versements de 8250 € en octobre et décembre.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution à l'association Abracadabra, gestionnaire de la halte-garderie du même nom, de la subvention d'exploitation pour le 2ème semestre 2015.

*Décision prise à l'unanimité.*

### **3 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - Approbation d'une nouvelle convention à signer avec l'association Profession Sport Animation 73 pour la mise à disposition d'une animatrice affectée aux TAP, sur la période du 02/11 au 19/12/2015.**

Sur proposition de Mme D. GARNIER, Conseillère déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention signée avec l'association Profession Sport Animation 73 de Chambéry (Savoie) pour la mise à disposition d'une animatrice affectée aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la période du 2 novembre au 19 décembre 2015 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer.

Cette nouvelle convention porte sur un temps de travail de 25 heures, au prix de 16,97 € par heure plus 6€ par mois, frais de gestion compris.

*Décision prise à l'unanimité.*

Arrivées de MM. P. GUILLOT et S. PETITDEMANGE qui prennent part au débat.

### **4 - PLAN LOCAL D'URBANISME - Evaluation de son application au regard des orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.**

Au vu du bilan du PLU adopté par la Commune en 2005, M. le Maire expose au Conseil Municipal les motifs principaux justifiant l'opportunité d'une mise en révision du PLU dans un délai de 3 ans:

- Les conditions d'accroissement de la population de Curienne ont évolué à la baisse par rapport aux prévisions du PLU;

- Le développement envisagé de la Commune, en matière d'habitat pour toutes les populations, n'a pas été acté;

- On constate que les zones à urbaniser devraient être à nouveau étudiées afin d'être en cohérence avec la réalité actuelle:

\* la zone AUcz des Bauches est située dans le point le plus bas et le plus plat du chef-lieu, à proximité immédiate de la zone humide (réfléchir à construire dans les pentes),

\* pour la zone AU du Fornet, le principal facteur déclenchant la constructibilité est la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif par Chambéry Métropole.

- Le zonage des hameaux devra être revu;
- Les emplacements réservés devront être également revus;
- Par ailleurs, il conviendra également de se mettre en adéquation avec la protection des milieux naturels, notamment les zones humides dont il serait probablement opportun de confier la gestion à un tiers;
- Enfin, une réflexion globale doit être menée sur l'agriculture (trop de zone AS) afin de rendre pérennes les activités existantes et de permettre l'accueil de nouvelles activités.

Le Conseil Municipal approuve le bilan présenté et se prononce favorablement sur l'opportunité de mise en révision du PLU de la commune de Curienne dans un délai de 3 ans.

*Décision prise à l'unanimité.*

#### **5 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE - Transfert de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.**

Sur présentation de M. le Maire qui expose que l'évolution des politiques d'aménagement de l'espace, d'urbanisme, d'habitat et de déplacements et les problématiques s'y rattachant, amène à raisonner à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire l'échelle intercommunale. Dans ce contexte, il est proposé d'engager la procédure de transfert des communes à l'EPCI de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, étant précisé que les modalités de gouvernance de ce transfert de compétence seront définies en lien étroit avec les communes et dans le respect de leur diversité et de celle de leur territoire, à travers une charte fixant les règles et les principes qui naîtront de la concertation et qui prendront en compte les avis des communes dans la période transitoire et au-delà de l'approbation du PLU et ce, en cohérence avec le projet d'agglomération, tout en veillant à la qualité des services apportés à leurs habitants.

Le Conseil Municipal approuve la procédure de transfert au bénéfice de Chambéry métropole de la compétence «PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale».

*Décision prise à l'unanimité moins une voix (Abstention de P. GUILLOT).*

#### **6 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE - Approbation du projet de schéma de mutualisation.**

M. le Maire indique que pour assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la Communauté d'agglomération et ceux des communes membres doit être établi. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en oeuvre pendant la durée du mandat.

Pour Chambéry métropole quatre chantiers ont été constitués autour d'élus de l'agglomération :

- chantier 1 : coopération et prestations de services,
- chantier 2 : mutualisation des services,
- chantier 3 : clarification et transfert des compétences,
- chantier 4 : coopération entre les agglomérations et plus.

Le Conseil Municipal approuve le projet de schéma de mutualisation.

*Décision prise à la majorité (9 voix).*

*(Abstention de C. CHEVALIER et opposition de JP. BARON, D. GARNIER, P. GUILLOT, S. PETIT-DEMANGE, F. PUPPINI).*

#### **Informations diverses:**

- A la demande d'un habitant du hameau de Fonet au sujet du projet des travaux d'assainissement collectif, M. le Maire répond que Chambéry métropole démarre une nouvelle étude sur l'ensemble de l'agglomération pour redéfinir les priorités d'aménagements.

- Mme ECHANTILLAC annonce l'organisation d'une soirée de solidarité avec les réfugiés syriens le samedi 21 novembre à partir de 16 h 30 à la salle polyvalente; cette action est menée en partenariat avec Savoie Syrie Solidarité afin de collecter du matériel scolaire et médical et de l'acheminer vers les camps en Turquie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20 H 55.

Le Maire,  
S. BOCHET.

Le Secrétaire de séance,  
C. LAITHIER.